

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL 2 (GT 2) SUR LES ESPECES PELAGIQUES
Athènes, Hotel President, 9 octobre 2012**

Présents: liste ci-jointe

Coordinateurs: M. Pedro Hernandez pour l'espadon et M. Mario Ferretti pour le thon rouge

Documents ci-joints: ODJ, diapositives présentées par M. Ignacio De Leiva, M. George Tserpes et M. Tomas Vega Fernandez

1. Le GT2 sur les pélagiques s'est réuni à Athènes le 9 Octobre 2012 pour examiner les résultats de la campagne 2012 de contrôle de l'Agence Européenne pour le contrôle de la pêche (ACCP) sur le thon rouge en Méditerranée et pour analyser l'activité de pêche de l'espadon en 2012 vu les résultats scientifiques du Comité Scientifique de l'ICCAT (SCRS) et pour rédiger des propositions de gestion à présenter à la CE avant la prochaine réunion annuelle de l'ICCAT.

2. Le Secrétaire Exécutif du CCR MED ouvre les travaux et remercie les participants, les associations et les représentants du Ministère grec d'être présents, notamment PASEGES d'avoir offert la salle et les repas. Elle rappelle les règles de fonctionnement prévues au sein des groupes de travail du CCR MED et elle rappelle que M. Pedro Hernandez représentant de CEPESCA avait été nommé coordinateur pour l'espadon, mais elle propose un autre représentant de CEPESCA, M. Pedro Maza et M. Mario Ferretti, coordinateur pour le thon rouge. L'ordre du jour étant adopté sans modifications, le coordinateur prend la parole.

3. Le coordinateur M. Ferretti donne la parole à M. Ignacio de Leiva, représentant de l'ACCP, qui avant de présenter les résultats des contrôles effectués pendant la campagne de pêche au thon rouge 2012, il rappelle que avec la création de l'ACCP, le rôle et la responsabilité de l'agence n'ont pas changé et que le contrôle et la surveillance sont toujours du ressort des Etats Membres. L'Agence s'occupe de coordonner le travail des Etats Membres par le biais des plans de déploiement communs pour mettre en place des moyens et de ressources humaines communes pour le contrôle et la surveillance en mer. En 2012, environ 176 inspecteurs ICCAT ont été chargés des opérations conjointes aux JDP et au total 546 inspections ont été effectuées. Les non-conformités qu'on a relevées, qui concernent tout d'abord les documents, s'élèvent à 36 (elles étaient 90 en 2008). Le pourcentage des infractions des pays communautaires est plus bas que celui des parties contractantes de l'ICCAT, et d'ailleurs il est évident que, au fil des années, une amélioration du point de vue du respect des règles a été enregistrée.

4. Le coordinateur remercie pour la présentation M. Ignacio de Leiva et il donne la parole aux participants. Federcoopescas demande si on peut quantifier le coût des opérations de contrôle qu'on a mis en place pour le thon rouge ainsi que le numéro d'infractions constatées. Le représentant de l'ETF demande à l'ACCP si l'impact socio-économique causé par la diminution de la flotte et par conséquent de l'activité de pêche a été considéré. M. De Leiva informe que l'ACCP va réaliser une étude pour quantifier le coût réel des opérations de contrôle, et pour ce qui concerne les infractions, il rappelle que la compétence du contrôle relève des Etats membres et

que donc tout Etat membre doit s'en tenir à la législation nationale. Pour ce qui en est de la dernière question, M. De Leiva fait noter que l'ACCP ne s'occupe que du contrôle et que l'évaluation de l'impact socioéconomique relève des compétences d'autres institutions, au niveau européen ainsi que national. Le représentant d'ANAPI Pesca, pour ce qui concerne l'opération de contrôle de la flotte, demande d'attacher la même attention à un aspect de la pêche au thon rouge et en général aux grands pélagiques, de la part d'un type de flotte complètement illégale qui pêche sans licence de pêche/autorisation ad hoc et qui a des conséquences très lourdes sur les stocks méditerranéens. On pense surtout à la pêche en haute mer avec des bateaux de plaisance qui voire parfois s'oppose à la pêche professionnelle dans les marchés pour la vente des grands pélagiques (thon, espadon et germon). Anapi Pesca estime que cela est inacceptable.

5. Le coordinateur donne la parole à M. George Tserpes, directeur de l'HMCR (Centre national pour la recherche marine) de Crète et rapporteur du Groupe de Travail ICCAT sur l'espadon de la Méditerranée, qui en résumant les résultats du Comité Scientifique de l'ICCAT (SCRS) qui s'est réuni quelques jours auparavant, il affirme que les données du SCRS montrent que la ressource est clairement en voie de recouvrement. A ce propos, un représentant de Federcoopesca qui a participé à la réunion annuelle du SCRS en tant qu'observateur, prend la parole et informe que les modèles appliqués pour décrire les stocks montrent des niveaux de biomasse des reproducteurs en forte croissance et le taux d'exploitation en diminution mais que le Comité Scientifique toutefois, estime que ces modèles se basent sur des données incertaines et sur une approche technologique inadéquat et donc il ne s'engage pas à fournir des indications claires pour l'avenir. Enfin, il communique que le programme de recherche sur le thon GBYP est en réalité dans une impasse à cause de la diminution des fonds de la part de l'UE.

6. Plusieurs participants ont exprimé leurs doutes et perplexités sur le rapide recouvrement de la ressource et ils souhaitent que la procédure adoptée par l'ICCAT pour le thon rouge ne soit pas suivie pour l'espadon en Méditerranée, surtout pour des raisons économiques. La représentante de WWF apprécie les résultats du SCRS qui pour la première fois montrent que le stock est en voie de recouvrement. Elle a fait noter que le SCRS devrait confirmer les résultats présentés qui représentent les efforts de toutes les parties concernées et notamment du secteur de la pêche. Elle a ajouté d'ailleurs, qu'il est nécessaire de faire plus d'efforts afin d'atteindre le recouvrement total du stock. D'après le représentant d'APCCR, l'amélioration de la biomasse des reproducteurs fait supposer que cela soit lié principalement à l'introduction de la taille minimale et il se demande si l'on devrait modifier les autres mesures techniques prévues. La représentante de PASEGES dénonce que les pêcheurs côtiers grecs au thon rouge ont eu du mal à s'adapter aux mesures adoptées par l'ICCAT qui ont entraîné la démolition des navires de pêche et une forte diminution de l'activité.

7. Le coordinateur propose de rédiger rapidement un avis du CCR MED pour le présenter à la réunion de la CE avec le secteur, prévue pour le 18 octobre et il demande aux participants les éléments à insérer. Le représentant d'APCCR propose de reporter la campagne de pêche pour les senneurs de 10-15 jours. Le représentant de Federcoopesca propose de prévoir une adaptation du quota attribué suite aux évaluations scientifiques dont on a parlé; l'utilisation des avions pour le repérage des bancs de thon rouge, pour économiser les coûts de gestion en effectuant une pêche

ciblée. Le représentant de l'ETF demande d'évaluer les effets sur le chômage et les dommages aux entreprises liés à la diminution constante, pendant ces dernières années, du quota. Le représentant de l'AGCI AGRITAL demande que le quota accidentel soit augmenté parce que souvent les palangriers pêchent accidentellement des exemplaires de thon. Le représentant de CEPESCA demande d'augmenter le TAC actuel jusqu'à 26000 tonnes.

Les représentants d'OCEANA, WWF et EAA estiment que toute modification de TAC soit prématurée parce que le Comité Scientifique a déclaré que les données dont ils disposent sont incertaines et ils demandent une période de stabilisation. Le représentant de Lega Pesca se dit d'accord avec Federcoopesca puisque l'emploi des avions pour la capture, du point de vue du système productif, l'efficacité rend le système de pêche plus économique. Pour ce qui en est de la proposition de AGCI AGRITAL, il partage l'idée qu'il faudrait revoir le quota alloué à la pêche accidentelle. La représentante du CNPMEM propose d'adapter la capacité de pêche plutôt qu'une réduction de celle-ci. Le représentant de l'EFSA demande d'accorder la possibilité à la pêche récréative de pratiquer le "Catch & Release" pour toute l'année, indépendamment des saisons de pêche prévues pour le Thon rouge, étant une pratique durable et sans aucun impact sur les quotas des totaux admissibles de capture (TAC). Il demande aussi que l'UE puisse garantir aux sujets concernés, le droit aux captures allouées (TAC).

Avant d'aborder le point successif de l'ordre du jour, l'on décide que pour faire en sorte que l'avis sur le thon rouge soit approuvé par les membres du Comex, il ne sera rédigé qu'en anglais et envoyé avant le 18 octobre, quand se tiendra à Bruxelles la réunion de coordination entre CE et les stakeholders.

8. Le débat sur le thon rouge étant terminé, le Secrétaire Exécutif donne la parole à George Tserpes qui présente les résultats du Groupe de Travail de l'ICCAT sur l'espadon de la Méditerranée. Les diapositives montrent qu'en 2008 on a enregistré la mortalité la plus basse jamais enregistrée pendant ces dernières années. A l'heure actuelle, on peut dire que l'état n'est pas satisfaisant à cause de l'importante diminution de la biomasse causée par la surpêche. Les différents scénarios de gestion ont été présentés: 1) avec le status quo, en 2020 les réserves vont arriver aux niveaux de 1985; 2) 2 mois de fermeture entrainerait un niveau plus élevé; 3) réduction de la capacité, donc de la flotte, de 20% pourrait garantir des résultats satisfaisants; 4) si l'on introduit un quota bas, 11430 tonnes, plus bas que la production de cette année, en 2020 les réserves pourraient atteindre des valeurs satisfaisants. Ces scénarios se basent sur les données de la dernière évaluation du stock qui remonte à 2010 avec les données disponibles de 2008. La prochaine évaluation du stock est prévue pour 2014. Il termine sa présentation en disant que pour retourner aux niveaux de 1985, il faudrait fermer la pêche pour au moins 6 mois.

9. Le coordinateur sur l'espadon, M. Pedro Maza, remercie M. Tserpes pour le cadre complet qu'il a fourni sur l'état de l'espadon et il donne la parole aux participants. Le représentant de Federcoopesca fait noter que la recommandation ICCAT 11-03 ne prévoit pas seulement 2 mois de fermeture, octobre et novembre, mais aussi un autre mois supplémentaire qu'il faudrait fixer entre février et mars, et en plus, d'autres mesures détaillées qui auraient dû faire l'objet d'une transposition dans un règlement européen. La représentante d'OCEANA déclare que les mesures prévues par la recommandation n'ont pas été transposées dans les législations nationales, par exemple une liste exhaustive des navires qui pêchent l'espadon n'est pas encore disponible. Le

représentant de CEPESCA propose d'attendre l'évaluation de 2013 et il fait noter que la flotte des palangriers est sensiblement diminuée et qu'il faut prendre en considération aussi les conséquences de l'impact socio-économique. Le représentant d'Anapi Pesca propose à nouveau, selon le but des recommandations ICCAT précédentes et de la recommandation 11-03: la protection des juvéniles d'espadon, d'arrêter pendant les mois d'automne le palangrier pour le germon (très impactant) plutôt que d'arrêter complètement la pêche à l'espadon. Il propose, d'ailleurs, d'indemniser les entreprises de pêche concernées et leurs équipages, mais de permettre aux palangriers qui pêchent l'espadon de la taille admise de travailler. Il se demande comment il est possible que l'on voit dans les marchés européens des quantités énormes d'espadon provenant de l'Atlantique et du Pacifique, ou voire de la Méditerranée mais des pays du Nord de l'Afrique et même dans les mois d'automne. Le représentant de Lega Pesca rappelle que le CCR MED a déjà exprimé son avis à cet égard, et un document a été rédigé par le GT2 à Barcelone. Il fait noter d'ailleurs que seulement après l'application de la recommandation ICCT 11.03 et l'évaluation des résultats obtenus, et seulement s'ils seront insatisfaisants, on pourra parler de quotas pour l'espadon. Le représentant de AGCI AGRITAL fait noter que la pêche artisanale se caractérise pour la flexibilité des engins de pêche qui s'adaptent à des situations différentes. Dans beaucoup de pays, par ex. USA, on ne peut pas importer des produits pêchés avec des systèmes qui ne sont pas reconnus et légales dans le pays d'importation. Il propose à l'UE de prévoir les même restrictions pour l'espadon provenant des pays qui n'adoptent pas nos même règles. La représentante d'OCEANA tient à préciser que les importations ne peuvent pas être bloquées parce que ce serait contraire à l'OMC (WTO); mais elle rappelle que le règlement communautaire contre la pêche illégale prévoit d'arrêter les importations en état de fait concret.

10. M. George Tserpes essaye de répondre aux différentes interventions des participants et il informe du fait que les décisions et les règlements qui sont conçus, ne s'en tiennent pas toujours aux évaluations scientifiques. La recommandation 11-03 n'a jamais été discutée au sein du SCRS et il rappelle qu'il a toujours estimé que certaines mesures peuvent entraîner des problèmes, comme par exemple la taille minimale. C'est le cas aussi de la période de fermeture du mois de mars, puisque du point de vue scientifique il n'existe aucune vérification de l'efficacité de cette mesure. Pour l'espadon, il faut essayer de comprendre quelle est la façon d'atteindre le niveau stable de biomasse. Pour faire une évaluation en 2014, l'on devrait être à la hauteur d'avoir des données pour 2013.

11. Le Secrétaire Exécutif remercie le coordinateur de l'espadon et donne la parole à M. Tomas Vega Fernandez qui est chercheur pour le IAMC du CNR de Mazara del Vallo et qui va illustrer, à l'aide des diapositives, les impacts de l'exploitation du gaz et du pétrole des plateformes en haute mer en Méditerranée. Tout d'abord, il tient à préciser que l'on connaît très peu de ces impacts et qu'il est nécessaire de mettre en place des essais en laboratoire parce que en haute mer les données ne sont pas facilement repérables. La mer Méditerranée est un bassin qui fait l'objet d'une multitude d'impacts de la part de différentes sources, et la résistance des organismes aux impacts est faible. La mer Méditerranée est pleine de liens internet, de câbles de télécommunication et de réseaux électriques sous-marins. Sur ces technologies, on ne connaît pas beaucoup parce que on ne connaît pas les caractéristiques technique, mais parmi les conséquences les plus évidentes, l'on trouve la mort ou la fuite des mammifères marins et des

espèces migratoires (tortues et calamars), qui se vérifient en concomitance des activités électromagnétiques pour la recherche de gisements pétroliers. Il termine en disant que la surface où l'on peut pêcher se réduisent de plus en plus, entraînant un impact social pour le secteur de la pêche toujours plus élevé. Enfin, l'aspect le plus préoccupant est que les entreprises s'accordent avec les gouvernements directement, sans aucune consultation publique, ni transparence ni implication des parties concernées locales.

12. Le Secrétaire remercie pour la présentation détaillée et donne la parole aux participants. Le représentant d'AGCI Agrital remercie pour cette présentation, en rappelant aussi qu'en Sicile récemment, grâce à l'attention et à la sensibilité de la part de la population, des associations et du gouvernement sicilien et Greenpeace, une concession pour sonder au large des côtes de Messine a été bloquée. La représentante de WWF veut avoir plus d'informations sur la législation en matière, mais il n'y a pas de traités internationaux, le seul traité existant mais qui ne concerne pas les eaux internationales, est l'IMO. Le problème principal est que s'il n'y a pas de conventions signées par plusieurs pays de la Méditerranée, celles-ci ne servent pas à beaucoup parce que des mesures de contrôle ne sont pas prévues.

Le représentant de Federcoopescca se dit préoccupé en disant que il est impossible d'agir en termes positifs si la législation de base n'existe pas, et d'ailleurs si, comme l'on vient de savoir grâce à M. Fernandez, la recherche en matière d'impact est très loin de fournir de réponses satisfaisantes. En Italie, notamment en Adriatique, des zone de pêche utiles pour les pêcheurs sont limitées à cause de plateformes et conduites pétrolières. Le représentant de l'IFSUA demande au CCR d'encourager ce type de présentation, pour évaluer les impacts qui n'ont rien à voir avec la pêche, mais qui influencent les ressources.
